



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

DÉCISION

N° 2010-05-02

**Objet : Demande de subventions au Conseil général des Yvelines pour l'étude d'élaboration du Programme Local de l'Habitat intercommunal**

**Le Bureau,**

**Légalement réuni sous la présidence de M. François de Mazières le 4 mai 2010**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10,

**Vu** la délibération N° 2010.01.05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire,

**Considérant** que le Programme Local de l'Habitat de Versailles Grand Parc arrive à échéance en 2011,

**Que** la durée d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat nécessite dès à présent le lancement de la nouvelle étude,

**Que** le Conseil général des Yvelines développe un programme d'aides allouées aux expertises habitat,

**Que** l'étude d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat répond aux critères d'éligibilité de cette aide ;

**Décide**

**Article 1** - d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention de fonctionnement « expertise habitat »,

**Article 2** - d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant,


**Article 4** - dit que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Madame la Préfète des Yvelines,

**Article 5** - dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Madame la Préfète des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Versailles Municipale.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 28/05/2010

Le Président

  
**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

